

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mardi 2 juillet 2019, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Jacques Chabot
Daniel Perron
Fernand Filion

M. Raymond Roy

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-07-203

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

- 7.4. Autorisation pour assister à un Webinaire de la FQM sur la préparation aux sinistres;
- 7.5. Autobus Maheux – Demande d'appui pour le maintien du transport régional en Abitibi-Ouest;
- 14.4. Renouvellement de la cotisation annuelle à l'*Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)*;
- 14.5. Mandat à la directrice générale pour l'achat supplémentaire d'abat-poussière pour l'année;
- 14.6. Mise en valeur des lots épars;
- 14.7. Mandat à la directrice générale pour demander une compensation à la MRC;
- 14.8. Épicerie Marion & Fils – Demande pour la construction d'un trottoir pour accéder au futur site de l'épicerie;
- 14.9. Épicerie Marion & Fils – Demande pour déplacer des poteaux d'Hydro-Québec;
- 14.10. Épicerie Marion & Fils – Demande de réduction de la limite de vitesse dans la zone du futur site de l'épicerie;
- 14.11. Station d'essence;
- 14.12. Location de salles;
- 14.13. Mandat à un ingénieur pour les plans et devis pour la réalisation de la 13^e Avenue Ouest;
- 14.14. Heures accordées pour Les Loisirs de Palmarolle inc.;
- 14.15. Ajout de sable sur la plage municipale du chemin des Montagnards;
- 15.1. Embauche d'un agent de développement en milieu communautaire;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. Tour cycliste de l'Abitibi – Autorisation de passer sur le territoire de la Municipalité;
 - 7.2. Réclamation pour bris d'une haie de cèdre causé par la déneigeuse de la municipalité;
 - 7.3. Autorisation pour assister au Colloque Cain Lamarre 2019;
 - 7.4. Autorisation pour assister à un Webinaire de la FQM sur la préparation aux sinistres;
 - 7.5. Autobus Maheux – Demande d'appui pour le maintien du transport régional en Abitibi-Ouest;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
 - 12.1. Approbation de soumission pour réparations du rang 8 et 9 Est;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. Renouvellement de l'adhésion à Espace entrepreneuriat collectif;
 - 14.2. Nomination d'un conseiller au poste de maire suppléant;
 - 14.3. Mandat à un arpenteur pour un nouveau cadastre sur la 13^e Avenue;
 - 14.4. Renouvellement de la cotisation annuelle à l'*Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)*;
 - 14.5. Mandat à la directrice générale pour l'achat supplémentaire d'abat-poussière pour l'année;
 - 14.6. Mise en valeur des lots épars;
 - 14.7. Mandat à la directrice générale pour demander une compensation à la MRC;
 - 14.8. Épicerie Marion & Fils – Demande pour la construction d'un trottoir pour accéder au futur site de l'épicerie;
 - 14.9. Épicerie Marion & Fils – Demande pour déplacer des poteaux d'Hydro-Québec pour le futur site de l'épicerie;
 - 14.10. Épicerie Marion & Fils – Demande de réduction de la limite de vitesse dans la zone du futur site de l'épicerie;
 - 14.11. Station d'essence;
 - 14.12. Location de salles;

- 14.13. Mandat à un ingénieur pour les plans et devis et demande de CA pour la confection de la 13^e Avenue Ouest;
- 14.14. Heures accordées pour Les Loisirs de Palmarolle inc.;
- 14.15. Ajout de sable sur la plage municipale du chemin des Montagnards;
- 15. EMPLOYÉS;
 - 15.1. Embauche d'un agent de développement en milieu communautaire;
- 16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
 - 16.1. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour agrandir la superficie de la zone mixte 106;
- 17. PAROLE AU PUBLIC;
- 18. SUJETS DIVERS (VARIA);
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 19-07-204

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 7, à la résolution 19-06-184 « *Comité de développement de Palmarolle – Demande d'appui au Programme Nouveaux Horizons* », le paragraphe suivant est ajouté à la suite du premier paragraphe : « **ATTENDU** que l'infrastructure appartient à la Municipalité et que c'est cette dernière qui est porteuse du projet ».

À la page 8, à la résolution 19-06-185 « *Projet Hockey-Luge – Demande de commandite de temps de glace et local de rangement* », le paragraphe suivant est ajouté : « **QUE** le comité du Hockey-Luge précisera ses besoins de temps de glace par écrit au conseil municipal ».

À la page 8, à la résolution 19-06-187 « *Autorisation pour la tenue d'un Lac à l'Épaule* », au deuxième paragraphe, le texte « (...) qui se tiendra aux bureaux de la SADC de La Sarre (...) » est supprimé et remplacé par « (...) qui se tiendra à la petite salle du Centre municipal avec la SADC (...) »

À la page 10, à la résolution 19-06-192 « *Réparations du rang 8 et 9 Est* », le 3^e paragraphe aurait dû se lire « **Considérant qu'enlever le macadam et laisser ce rang sur le gravier n'est pas une option** » et non « (...) est une option ».

À la page 15, au point « *Sujets divers (varia)* », au dernier paragraphe, on aurait dû lire « (...) pour tous les résidents de la Municipalité de Palmarolle » et non « (...) pour les résidents riverains ».

Les modifications seront apportées directement dans le procès-verbal du mois de juin 2019.

→ AFFAIRES EN DÉCOULANT

Il y aura éventuellement une séance de travail concernant les points suivants :

- Appréciation rendement direction générale;
- Description tâches directeur général;
- Mandats à déléguer à la titulaire de poste en coordination des loisirs;
- Mesures disciplinaires pour comportement fautif;
- Proposition d'une politique de gestion des heures supplémentaires;
- Sondage auprès de la population concernant le budget;

Il est suggéré par un conseiller de préciser, dans les résolutions, une date de suivi fixe au lieu d'inscrire « lors d'une séance ultérieure ».

→ DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Transport Québec

Avis de refus de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2019-2020 puisque les demandes complètes admissibles ont excédé les budgets disponibles.

Comité Jeunesse de Palmarolle

Dépôt du bilan annuel du Comité Jeunesse en milieu rural de Palmarolle.

Mutuelle des Municipalités du Québec

Avis de modification au calcul de notre part de la ristourne 2018 de la MMQ, précisant que le montant annoncé de 1 814 \$ a été révisé à la baisse à 1 770 \$.

Lettre de démission d'une employée

La brigadière scolaire Mme Doris Labbé, a remis le 13 juin, sa lettre de démission au poste de brigadière à compter du 22 juin 2019.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Dépôt d'un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue

Dépôt du rapport annuel d'activités 2018-2019. Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue.

Lettre de démission d'un conseiller municipal en tant que maire suppléant

Le conseiller Jacques Chabot a remis sa démission en tant que maire suppléant tout en gardant son poste de conseiller municipal.

CISSSAT – Plan d'action régional 2019-2023 de l'Abitibi-Témiscamingue

Le premier Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) est né de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, qui a eu lieu en 2007.

Lettre demande d'appui d'une citoyenne pour le maintien du transport régional en Abitibi-Ouest par Autobus Maheu.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ URBANISME Aucun dossier

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution n° 19-07-205

Tour cycliste de l'Abitibi – Autorisation de passer sur le territoire de la Municipalité

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise les organisateurs du Tour cycliste de l'Abitibi, ainsi que les cyclistes, à circuler sur le territoire de la Municipalité de Palmarolle, via sa rue Principale, le dimanche 21 juillet 2019 pour passer à Palmarolle vers 14 h 50 ou 15 h, complétant ainsi l'étape 7 de la 51^e édition du Tour de l'Abitibi, soit celle de La Sarre à Rouyn-Noranda via Palmarolle.

Résolution n° 19-07-206

Réclamation pour bris d'une haie de cèdre causé par la déneigeuse de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et majoritairement résolu et adopté : 5 Pour, 1 Contre;

QUE le conseil municipal autorise le dédommagement à une citoyenne du chemin des Montagnards pour un bris de sa haie d'épinettes par la déneigeuse pendant l'hiver 2018-2019. Ladite haie sera remplacée par une clôture estimée à sept cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-onze cents (787.91 \$) taxes incluses.

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson, afin de vérifier auprès de nos assureurs s'il y a possibilité de réclamer ledit montant de la réclamation de la citoyenne.

Résolution n° 19-07-207

Autorisation pour assister au Colloque Cain Lamarre 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson et la conseillère Lyne Vachon à assister au Colloque Cain Lamarre 2019 offert gratuitement et qui se tiendra le 9 octobre 2019 à Rouyn-Noranda, de 8 h à 17 h, en offrant diverses formations également gratuites. Les frais déplacements et les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 19-07-208

Autorisation pour assister à un Webinaire de la FQM sur la préparation aux sinistres

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson à assister au Webinaire gratuit de la FQM « Préparation municipale aux sinistres : serez-vous prêts pour le 9 novembre 2019? », qui sera présenté le 18 septembre 2019.

Résolution n° 19-07-209

Lettre d'appui pour le maintien du transport régional en Abitibi-Ouest par Autobus Maheu

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal appuie la compagnie Autobus Maheux afin de maintenir le service de transport régional et statut que la MRCAO doit intervenir dans ce dossier. Une lettre d'appui sera envoyée en ce sens à la MRC afin de leur demander d'intervenir dans ce dossier.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 19-07-210

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 juin 2019

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et majoritairement résolu et adopté : 5 Pour, 1 Contre;

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 juin 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-treize cents (119 456.93 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-trois mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-dix-huit cents (33 882.78 \$);

QUE la liste des salaires versés au 30 juin 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-trois mille quatre cent quarante-trois dollars et soixante-trois cents (23 443.63 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

Résolution n° 19-07-211 **Approbation de soumission pour réparations du rang 8 et 9 Est**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la dépense de quinze, à vingt mille dollars si nécessaire (15 000 \$ / 20 000 \$) afin de réparer le rang 8 et 9 Est.

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-07-212 **Renouvellement de l'adhésion à Espace entrepreneuriat collectif**

ATTENDU qu'*Espace entrepreneuriat collectif* a comme mission de promouvoir l'économie sociale marchande tout en favorisant la concertation et le partenariat entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux en économie sociale, afin d'harmoniser les interventions et d'en maximiser les effets;

ATTENDU que les objectifs généraux d'*Espace entrepreneuriat collectif* sont :

- Promouvoir l'économie sociale et ses valeurs auprès de la population et des intervenants locaux et régionaux;
- Regrouper en une personne morale toutes les personnes intéressées au développement de l'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU que les objectifs spécifiques d'*Espace entrepreneuriat collectif* sont :

- Maintenir la concertation et assurer les liens entre les intervenants locaux, régionaux et nationaux;
- Travailler à l'obtention et au maintien de sources de financement appropriées au secteur de l'économie sociale;
- Jouer un rôle de vigie concernant les valeurs de l'économie sociale et en promouvoir leur application;
- Assurer un rôle de vigie sur les enjeux régionaux, la consolidation et le développement de l'économie sociale marchande;
- Mettre en réseau les intervenants des ministères et tout organisme rattaché à l'économie sociale;

CONSIDÉRANT que l'adhésion en tant que membre supporteur permet de contribuer à la vie associative d'*Espace entrepreneuriat collectif* et alimenter les orientations afin que l'organisme

QUE la Municipalité de Palmarolle n'autorise pas le renouvellement de la cotisation annuelle en tant que membre corporatif pour 2019, au montant de cent dollars (100 \$).

Résolution n° 19-07-216

Mandat à la directrice générale pour l'achat supplémentaire d'abat-poussière pour l'année

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale Carole Samson à effectuer l'achat d'abat-poussière supplémentaire à la soumission adjugée en avril (*résolution 19-04-113*), pour une quantité supplémentaire de 12 tonnes.

QUE le conseil municipal statue que l'épandage d'abat-poussière se fera 2 fois par mois pendant les mois de juillet, août et septembre. Les semaines où il n'y aura pas d'épandage, les chemins seront arrosés avec de l'eau au besoin.

Résolution n° 19-07-217

Mise en valeur des lots épars

ATTENDU qu'une zone de protection doit demeurer sur le lot 50-53 R8, et que la Municipalité ne peut effectuer la récolte de bois prévue dans cette zone;

CONSIDÉRANT que la municipalité a ciblé un autre site dont le potentiel de récolte dans le cadre de la *Mise en valeur des lots intramunicipaux* de la MRC d'Abitibi-Ouest permettait d'obtenir un revenu de récolte de bois de quatorze mille neuf cents dollars (14 900 \$) selon l'estimation des terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson pour signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce programme.

Résolution n° 19-07-218

Mandat à la directrice générale pour demander une compensation à la MRC

ATTENDU qu'une zone de protection doit demeurer sur le lot 50-53-R8, et que la Municipalité ne peut effectuer la récolte de bois prévue dans cette zone;

CONSIDÉRANT que suite à l'impossibilité de récolter sur ledit site, la municipalité a perdu une subvention de cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$) dans le cadre de la *Mise en valeur des lots intramunicipaux* de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson et le conseiller Fernand Filion afin de rencontrer la direction de la MRCAO et ainsi demander une compensation pour la perte du revenu subie;

QUE le conseil municipal statue de proposer à la MRC une entente de location ou de vente desdits terrains.

Résolution n° 19-07-219

Épicerie Marion & Fils – Demande pour la construction d'un trottoir pour accéder au futur site de l'épicerie

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la planification et l'étude pour la mise en place d'un trottoir à partir de la 11^e Avenue Ouest jusqu'à la 13^e Avenue Ouest et vérifie la possibilité de l'obtention d'une subvention dans la démarche MADA pour 50% des coûts engendrés;

QUE le conseil municipal demande les services techniques de monsieur Jocelyn Caron de la MRCAO pour les plans et devis et un plan stratégique;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson pour effectuer les démarches susmentionnées pour ce projet.

Résolution n° 19-07-220

Épicerie Marion & Fils – Demande pour déplacer des poteaux d'Hydro-Québec pour le futur site de l'épicerie

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et majoritairement résolu et adopté : 5 Pour, 1 Contre;

QUE le conseil municipal autorise le déplacement des poteaux d'Hydro-Québec en totalité en assumant les frais des travaux jusqu'à concurrence de quinze mille dollars (15 000 \$) et vérifier avec Hydro-Québec pour des programmes disponibles pour de tels travaux.

Résolution n° 19-07-221

Épicerie Marion & Fils – Demande de réduction de la limite de vitesse dans la zone du futur site de l'épicerie

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue d'attendre le permis d'accès à la route 393 à *Épicerie Marion & Fils* qui sera obtenu du *Ministère des Transports* (MTQ) et que par la suite, la Municipalité fera une demande au MTQ pour une diminution de la limite de vitesse dans cette zone.

Résolution n° 19-07-222

Station d'essence libre-service Pétrole RL

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de faire la demande de trois (3) cartes de crédit pour les employés des travaux public, des loisirs et du Service incendie afin qu'ils puissent faire le plein lorsque nécessaire. Un responsable par carte est nommé soit :

- Travaux publics et voirie..... Yvan Harvey
- Loisirs Alain Aubin
- Service incendie..... Réal Asselin

QUE les détenteurs responsables des cartes de crédit de Pétrole RL devront avoir une feuille contrôle tenant lieu de registre dans chaque camion à joindre avec les reçus.

Résolution n° 19-07-223

Locations de salles

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la location d'une partie de la grande salle au centre municipal pour le CLSC de Palmarolle tel que demandé conditionnellement à laisser les 2 portes de secours accessibles en tout temps, que le CLSC défraye les coûts d'électricité supplémentaires comparativement à nos frais d'électricité antérieurs avant la location et que l'entretien ménager de l'espace loué soit entretenu par le CLSC.

QU'UNE entente sera signée à l'effet que le chef pompier devra posséder les clés du local loué en cas d'urgence.

QUE le conseil municipal demande un plan détaillé des travaux qui seront effectués par le CLSC au centre municipal.

QUE le conseil municipal mandate Carole Samson, directrice générale d'avertir éventuellement les Loisirs que pour la tenue de l'activité Bières et Saucisses, un espace de la grande salle du centre municipal sera occupé par le CLSC.

Résolution n° 19-07-224

Mandat à un ingénieur pour les plans et devis pour la réalisation de la 13^e Avenue Ouest

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale de s'informer auprès de M. Jocelyn Caron, service technique de la MRCAO, pour que les plans et devis de l'aqueduc et égouts de la 13^e Avenue Ouest soient faits à la MRCAO. Dans l'affirmatif, connaître le prix et le délai. Le plus bas soumissionnaire d'un ingénieur sera choisi pour la réalisation des travaux.

Résolution n° 19-07-225

Heures accordées pour Les Loisirs de Palmarolle inc.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise un ajout de deux cents heures supplémentaires, tel que signé au Protocole d'entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle inc.

Résolution n° 19-07-226

Ajout de sable sur la plage municipale du chemin des Montagnards

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'épandage de deux voyages de sable à la plage municipale du chemin des Montagnards qui sera épandu à au moins 20 pieds de la bande riveraine, et mandate la directrice générale Carole Samson pour prendre en charge le dossier.

QUE le conseil municipal statue d'étudier en 2020 un projet de fabrication de tables à pique-nique conjointement avec la *Centre de formation professionnelle* Lac-Abitibi de La Sarre.

→ **EMPLOYÉS** *Aucun dossier.*

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été émis.

Résolution n° 19-07-227

**Adoption du second projet de règlement
modifiant le règlement de zonage pour
agrandir la superficie de la zone mixte 106**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de *Règlement n° 315 modifiant le règlement de zonage pour agrandir la superficie de la zone mixte 106* tel que présenté, sans modification.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-07-228

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 22 heures et 37 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière